



ACTU CÔTE-D'OR ET RÉGION

GENLIS

Établissements Patouillet liquidés : le Covid-19 a tué l'entreprise

Les Établissements Patouillet ont été liquidés il y a quelques semaines, après 155 ans d'une saga d'entreprenariat familial qui a marqué la vie économique de Genlis. Aujourd'hui, l'ex-patron Étienne Patouillet se confie sur sa faillite, due à un « calendrier malheureux » et à la crise Covid qui l'a coupé des affaires pendant deux ans.

C'est un témoignage fort. L'un de ceux qui permettent de montrer au monde que, malgré les tombereaux d'aides versées par l'État, la pandémie de Covid-19 a aussi fait des victimes économiques. Celles qui sont passées au travers des mailles du filet, « parce qu'elles ne rentraient dans aucune case ». C'est le cas des Établissements Patouillet, PME familiale iconique de Genlis, spécialisée dans la distribution de boissons et de café. Fondée en 1867, la société vient d'être liquidée après 155 ans de solide d'existence et malgré ses 1 600 clients et ses 7,3 M€ de chiffre d'affaires annuel. Fauchée par quelques mois seulement de crise sanitaire.

Comme seule aide, le prêt garanti par l'État

« En réalité, les ennuis ont commencé il y a trois ans, alors que nos locaux ont été touchés par un incendie. Après les recours, les experts, les avocats...

1 600

C'était le nombre de clients des Établissements Patouillet, fondés en 1867 à Genlis. L'entreprise a été récemment liquidée.



Étienne Patouillet a vu son activité chuter immédiatement après le début de la crise. Il a d'abord dû se séparer de 20 salariés, puis se placer en redressement judiciaire. Cela n'a pas suffi : aujourd'hui, la société est liquidée. Photo d'archives LBP/Emmanuelle BAILLS

On tourne la page en acceptant un accord en novembre 2019. Et puis mars 2020 arrive trois mois après, on arrête tout à nouveau », se rappelle Étienne Patouillet. Ses clients, les entreprises, ferment, laissant les salles de pauses désertes et les distributeurs de boissons débranchés. « En quelques mois, j'ai perdu 93 % de mon chiffre d'affaires », glisse notre patron. Problème ? Il n'est pas considéré comme acteur de la restauration, et ne peut obtenir de fonds de solidarité. « J'ai tout de même fait un prêt garanti par l'État de 500 000 €, c'est à peine un mois d'activité, cela m'a juste amené à... près de 3 M€ de dettes. J'ai aussi décalé mes paiements de charges, mais cela m'a juste fait payer deux fois plus à éché-

ance... », souffle-t-il. Les mois passent, le virus reste.

« Le plus dur, c'est du côté familial »

Avec une reprise économique en « stop-and-go » et la généralisation du télétravail, les coins détente restent vides. « Deux jours de télétravail autorisé par salarié, c'est 40 % d'activité en moins par entreprise. Rajoutez à ça la hausse des matières premières dès septembre dernier... Je suis donc allé me placer sous la protection du tribunal de commerce. Le 1^{er} février, j'étais placé en redressement, avec tout un protocole à suivre », se rappelle Étienne. Cela ne suffira pas, la société est finalement placée en cessation d'activité et ouverte aux re-

« Nous avons été victimes d'un calendrier malheureux certes, mais j'ai aussi merdé »

Étienne Patouillet, ancien patron des Établissements Patouillet

preneurs. « Là, les vautours arrivent... mais le fonds de commerce et les 35 derniers collaborateurs ont finalement été repris par un entrepreneur parisien, qui relance la société sous le nom de PAP ». Les Ets Patouillet, eux, sont liquidés fin juin. Laisant un patron « marqué au fer rouge », endetté de plusieurs millions d'euros, puisque garant personnel de la société. « Nous avons été victimes d'un calendrier

malheureux certes, mais j'ai aussi merdé », reconnaît-il. « Le plus dur peut-être, c'est du côté familial, puisque j'avais racheté la société à mon père, mes frères et sœurs. Mais il faut savoir être résilient », conclut-il. Pour l'aider dans ce cheminement, il a rendez-vous, les prochains jours, avec un bénévole de l'association 60 000 rebonds, qui vient en aide aux patrons en faillite.

Marie MORLOT

